

Objection 4 : On va être obligés d'aller voter tous les 4 matins !

Il ne s'agit pas de tout voter, si on élit des représentants, c'est pour qu'ils fassent la majeure partie du job en notre nom, on les paie pour cela !

De nos jours, le vote peut se faire par voie électronique, sans se déplacer !

Au départ, peut-être que le nombre de sujets à débattre sera important (beaucoup de choses sont à corriger), mais par la suite, cela va se calmer : les élus prendront de plus en plus leurs décisions en tenant compte de l'avis de la majorité, sinon ils risqueront d'être désavoués par le peuple qui demandera un référendum, et leur légitimité en prendra un coup . . .

Objection 5 : Les gens vont demander de l'argent qu'on a pas !

La majorité des gens gère leur budget de manière raisonnable. La plupart d'entre nous a des enfants et leur veut du bien : peu ont la volonté de gâcher leur avenir par des décisions irréflechies. . .

Pour les référendums modifiant les finances de l'état, on peut exiger que chaque demande comporte les mesures à adopter en parallèle pour garantir l'équilibre : Exemple : je ne peux proposer de baisser la TVA sur les produits de première nécessité que si je propose également d'augmenter la TVA sur les produits de luxe.

Objection 6 : Cela va rendre notre système politique instable !

Le défaut existe déjà : en cas d'alternance, les lois faites par un bord politique sont défaits 5 ans après. Au contraire, l'opinion publique est beaucoup plus stable : si la majorité des Français dit "blanc", il y a peu de chances que le résultat d'un vote quelques mois ou années plus tard dise "noir" . . .

Des dispositions peuvent être prises pour stabiliser encore mieux : exemple, pas de remise en cause d'une loi votée par le peuple avant un délai minimum de 3 ans, le temps que la loi fasse ses effets et qu'elle soit suffisamment testée.

Objection 7 : Pouvoir demander la démission d'un élu va l'empêcher d'agir !

Le référendum révocatoire n'a pas pour but de virer les élus dès que leur tête ne nous revient plus : c'est comme la bombe nucléaire, ça ne rime à rien de s'en servir à tout bout de champ, c'est juste un outil de dissuasion. Quand dans votre travail vous ne faites pas les choses correctement, vous risquez d'être licencié, pourquoi nos représentants échapperaient à cette règle de bon sens ?

Pour déclencher un RIC révocatoire, on peut demander une pétition comportant plus de signatures que pour les autres RICs, ça gardera son aspect exceptionnel à ce type de demande du peuple.

Objection 8 : Ca va être la porte ouverte à la démagogie des extrêmes !

En Suisse et en Californie, c'est le contraire qui s'est passé, aucune décision extrémiste ou démagogue n'a été validée par le peuple, qui est raisonnable dans sa majorité. Le référendum, c'est la volonté du peuple et non la dictature des minorités. Hitler et Mussolini sont arrivés au pouvoir par le vote contestataire et non par référendum. Si le RIC avait existé dans ces constitutions, ces tristes personnages auraient pu être mis hors d'état de nuire avant qu'il ne soit trop tard . . .

Le système actuel rend les gens mécontents, cela favorise la démagogie, et les pousse à avoir un vote contestataire. Cela s'atténuera si le système devient plus juste et les laisse s'exprimer !!!!

Exigeons le R.I.C. !

en toutes matières !

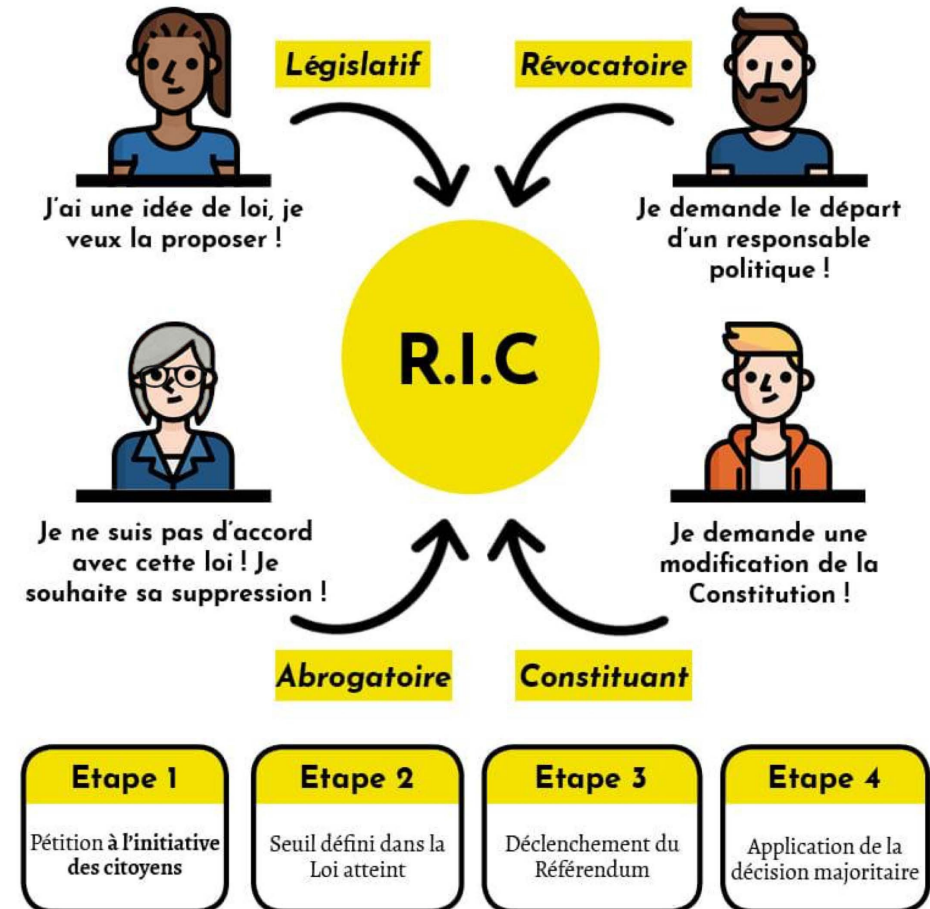
Référendum d'Initiative Citoyenne

C'est quoi le R.I.C ?

C'est un référendum à l'initiative des citoyens, sans passer par leurs représentants (Article 3 Constitution). Il existe 4 types de référendum (R.I.C) et nous les réclamons !

À quoi sert-il ?

Il permet à l'initiative des citoyens de prendre des décisions importantes. Elles concernent le fonctionnement, l'amélioration ou l'évolution du pays.



Plus d'informations et pétition sur :
www.article3.fr

Absolument pas, le RIC ne modifie en rien les structures parlementaires de notre pays, le RIC ajoute simplement un droit de regard du peuple sur les actes de nos représentants, s'ils trahissent leurs promesses ou servent des intérêts privés au lieu de servir le peuple Français !

Un élu commet des actes malhonnêtes impunis = RIC **révocatoire**
 Contre le glyphosate et pour les aides à l'agriculture bio = RIC **législatif**
 Taxes contraires au principe d'Égalité de notre république = RIC **abrogatoire**
 Casier judiciaire vierge pour les élus = RIC **constituant**

COMMENT LE METTRE EN PLACE ?

C'est très simple, il suffit de rajouter quelques mots dans l'article 3 de notre **constitution** (les règles que doivent respecter les élus pour gouverner la France) pour que les référendums puissent enfin être déclenchés par le peuple et non exclusivement par les personnes au pouvoir comme c'est le cas actuellement ! Nos représentants ont pour mission, d'**écouter** et de **servir** le peuple (et non de l'asservir, on n'est plus au moyen-âge) ! Les règles du référendum doivent être écrites par le peuple car :
Ce n'est pas aux personnes au pouvoir d'écrire les règles du pouvoir !

C'EST QUOI RIC "TOUTES MATIERES" ?

Les matières sont les domaines de la vie publique. Une pétition avait été faite cette année pour que les citoyens aient le droit de donner leur avis dans tous les domaines de la vie en société.
 La réponse faite par le parlement le 23 mai 2018 est que le peuple n'a pas le droit de s'exprimer par référendum, et particulièrement en matière de : **défense, justice, liberté publique, droit pénal, finances, questions de société.**
INTERDICTION pour le peuple de questionner dans ces domaines là !!!!
 Les raisons invoquées, la "tradition" parlementaire (même si le peuple a quand même bien évolué en 200 ans, éducation, instruction, etc . . .) et le risque de céder à la "démagogie" (voir objections ci-après) . . .
 Êtes-vous d'accord pour ne pas avoir votre mot à dire sur ces sujets ?

AVANTAGES DES REFERENDUMS ?

Si un mécontentement apparaît dans la société, cela pousse les gens dans la rue, à faire de la casse et des violences, à bloquer tout le monde (grève des trains, blocage des routes par les camions, avions annulés lors des départs en vacances). Il est plus **sain et évolué** de régler ça pacifiquement par le vote !!
 Et le fait que les gens donnent leur avis limitera à terme les votes "contestataires", "démagogues", "extrémistes", car les gens se sentiront écoutés.
 Cela permettra aussi d'arrêter de sacrifier notre planète en disant **STOP** à certaines décisions qui n'ont pour but que d'enrichir les déjà riches, limitant ainsi l'influence des lobbies : nous avons ce devoir envers nos enfants.

Quand on demande à quelqu'un de prendre une décision, il doit être convenablement informé : il faut un délai entre la pétition et le référendum pour que chacun (experts, associations, citoyens, . . .) ait le temps d'exposer ses arguments et de faire des débats contradictoires : dans les pays qui pratiquent déjà le référendum, ce délai est de 6 mois. Les signatures nécessaires pour transformer une pétition en référendum, les mesures à prendre pour garantir l'honnêteté des experts, etc . . . , toutes ces règles de bonne conduite doivent être écrites par le peuple.
 Une décision prise par le peuple doit être **RESPECTEE** : exemple, référendum en 2005, le traité européen est refusé par le peuple, mais deux ans plus tard, le parlement l'adopte quand même !!!!

QUESTIONS LEGITIMES CONCERNANT CE RIC

Objection 1 : Le peuple n'est pas assez instruit, il voterait n'importe quoi !!!!

Vous même qui lisez ce document d'information, vous sentez vous assez responsable pour voter à des référendums dans l'intérêt du peuple français ?
 Pensez vous que la majorité des français soit moins intelligente que les peuples Suisse, Italien et Américain ? (dans ces pays, le RIC fonctionne très bien).
 Connaissez-vous beaucoup de personnes autour de vous assez inconscientes pour voter un déséquilibre budgétaire, sachant que la conséquence immédiate sera une hausse de leurs impôts ?
 Le vote de "Monsieur tout le monde" n'est pas impulsif, ni affectif, le bon sens domine dans notre société. Les décisions du peuple seront plus raisonnables et universelles que celles des parlements actuels : toutes les catégories sociales et professionnelles sont représentées dans le peuple, ce qui est loin d'être le cas chez les élus . . .
 Pensez-vous qu'un député ait des compétences innées pour décider en matière de nucléaire, d'environnement, de hautes technologies ? Non, ils se remettent à l'avis d'experts qui les conseillent. Le peuple est capable de comprendre les arguments des uns et des autres, il suffit que les experts fassent preuve de pédagogie.
 Le plus souvent, les décisions à prendre ne sont pas techniques mais concernent les valeurs de la société et les projets de société : le peuple est compétent dans ces deux domaines.
 Bien sûr, le peuple n'est pas parfait, mais c'est également vrai pour nos représentants.

Objection 2 : Le RIC est une menace pour les minorités !

Les personnes d'origine ou de confessions différentes pourront, en tant que citoyens, exercer comme tous les autres (c'est le principe du RIC et de la vraie démocratie) leur droit de vote. En Suisse, en 100 ans de RIC, 11 initiatives ont tenté de réduire les droits des minorités, elles ont toutes été rejetées !
 Certaines décisions peuvent ne pas plaire à une partie de la population mais c'est la définition de la démocratie, la volonté de la majorité doit l'emporter.

Objection 3 : C'est dangereux, la peine de mort pourrait être rétablie !

En Suisse c'est par référendum justement que la peine de mort a été supprimée.
 Aucun autre référendum dans les autres pays ne l'a rétablie à ce jour. Et ce n'est pas un référendum qui peut autoriser à bafouer les droits de l'homme !!